

# **SYPHAX AIRLINES**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE DINARS**

**SIEGE SOCIAL : AEROPORT INTERNATIONAL SFAX THYNA - 3018 - SFAX - TUNISIE**

**MF : 1214643A/A/M/000 \*\*\* RC : B25157882011**

## **ORDRE DU JOUR**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 27 JUIN 2013 A 16H**

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire fixée pour le Jeudi 27 juin 2013 à 16 Heures est arrêté comme suit :

- 1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012 ;**
- 2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2012 ;**
- 3. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2012 ;**
- 4. Quitus à donner aux Administrateurs ;**
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2012;**
- 6. Fixation des jetons de présences ;**
- 7. Examen et approbation des contrats signés avec les parties liées ;**
- 8. Examen de l'achat et de la revente des actions émises par la société SYPHAX AIRLINES en vue de réguler leurs cours sur le marché financier ;**
- 9. Autorisation, le cas échéant, du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la société SYPHAX AIRLINES en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;**
- 10. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ;**
- 11. Nomination de deux nouveaux administrateurs représentant les nouveaux actionnaires.**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# **PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

## **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2012 enregistrant un déficit net de 14 527 112,814 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Deuxième résolution**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les contrats d'avance en compte courant conclus entre la société SYPHAX AIRLINES et les parties liées en l'occurrence la société TELNET HOLDING et le Président Directeur Général Monsieur Mohamed FRIKHA, ainsi que les opérations et conventions signalées dans le dit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du déficit de l'exercice 2012 s'élevant à 14 527 112,814 dinars comme suit :

Amortissements différés.....	1 043 767,260
Résultats reportés à nouveau (débiteur).....	13 483 345,554

Il y a lieu de noter qu'au titre de l'exercice 2012, la société SYPHAX AIRLINES ne distribue pas de dividendes conformément à la recommandation du Conseil d'Administration tenue le 08 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2012 portant sur la renonciation des actionnaires à leurs dividendes au titre dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres actuels du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale décide de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la société SYPHAX AIRLINES afin de réguler leurs cours sur le marché financier conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

A cet effet, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration de la société SYPHAX AIRLINES à acheter et à revendre ses propres actions en bourse, et de fixer les conditions et les modalités d'achat et de revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Septième résolution**

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Lotfi ZGHAL et de la société FRIKHA et Compagnie en qualité de nouveaux d'administrateurs cooptés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 30 avril 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Lotfi ZGHAL et de la société FRIKHA et Compagnie expirera à l'issue l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Lotfi ZGHAL et La société FRIKHA et Compagnie représentée par son gérant Monsieur Lotfi FRIKHA déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare accepter leurs mandats d'administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale nomme M .....et M..... en tant que nouveaux administrateurs représentant les nouveaux actionnaires, pour la durée de trois ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2015, et ce suite à l'opération de l'introduction des titres de la société SYPHAX AIRLINES à la cote du marché alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

M .....et M..... ainsi nommé (e) s déclarent accepter leur mandat et qu'ils/elles ne sont pas frappé (e) s d'aucune incompatibilités les interdisant l'exercice de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

## **Neuvième résolution**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....